

Département de la Sarthe  
Commune de Bernay – en - Champagne

Servitudes d'Utilité Publique

Nom	Détails	Références / Dates
<b>AC1</b>	<p><b><u>Monuments Historiques</u></b> Servitude de protection des monuments historiques.</p> <p><b>Nature</b> : Obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, destruction, modification ou changement d'affectation.</p> <p><b>Localisation et date d'établissement</b> : Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques classés et ou inscrits : <i>- L'église Saint-Laurent (Neuvy en Champagne) est classée en date du 1er août 1994 – Son périmètre de 500 m déborde sur la commune de Bernay en Champagne.</i></p> <p><b>Service responsable</b> : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, 24 place du Cardinal Grente, 72000 - LE MANS</p>	<p>Articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine</p> <p>Code du patrimoine du 20 février 2004 (incluant entre autre la loi du 31 décembre 1913)</p>
<b>EL7</b>	<p><b><u>Alignement</u></b> Servitudes relatives à l'alignement des constructions par rapport à la voirie.</p> <p><b>Nature</b> : Plans d'alignement relatifs à la voirie départementale.</p> <p><b>Localisation</b> : RD dans le bourg.</p> <p><b>Service responsable</b> : Conseil Général de la Sarthe.</p>	<p>Code de la voirie routière : art. L. 112-1 à L. 112-7, R. 112-1 à R. 112-3 et R. 141-1. Code de l'urbanisme : art. R. 132-32-1</p>

<p><b>PT3</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Télécommunications</u></b></p> <p style="text-align: center;">Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications (lignes et installations téléphoniques et télégraphiques).</p> <p style="text-align: center;"><b>Nature</b> : Droit pour l'Etat d'établir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif;</li> <li>- des conduits et supports sur le sol et le sous-sol des propriétés non bâties et non fermées de murs ou de clôtures.</li> </ul> <p><b>Localisation</b> : Le câble national de Liaison Grande Distance LGD n°72-227-05, posé en pleine terre le long de la RD 28. Il relie LE MANS à BERNAY EN CHAMPAGNE.</p> <p style="text-align: center;"><b>Service responsable</b> :</p> <p style="text-align: center;">Orange – Unité de pilotage réseau Ouest 5, rue du Moulin de la garde BP 53149 – 44331 NANTES Cedex 3</p>	<p style="text-align: center;">Code des Postes et télécommunications : art. L.46 à L.53 et D.408 à D.411.</p>
<p><b>PM1</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Défense contre les inondations</u></b></p> <p style="text-align: center;">Plan de prévention des risques naturels inondations.</p> <p style="text-align: center;"><b>Localisation</b> : Zones submersibles de la Vègre.</p> <p><b>Date d'établissement</b> : Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation liées aux crues de La Vègre, approuvé par arrêté préfectoral le 5 décembre 2013.</p> <p><b>Service responsable</b> : Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme, aménagement, risques - Cité administrative - Le Mans.</p>	<p style="text-align: center;">Loi du 2 février 1995 dite "Loi Barnier"</p> <p style="text-align: center;">Article L.562-1 du code de l'environnement</p> <p style="text-align: center;">Arrêté préfectoral du 5/12/2013</p>